

**Soutien aux avocats chinois qui se battent
pour leur indépendance professionnelle et la démocratie !**

Le long combat des avocats chinois pour la défense des droits de l'Homme face à l'appareil d'État a pris le mois dernier un tour plus aigu.

Le trente juin 2014, dans un communiqué publié par le *Quotidien des lois*, l'association nationale des avocats traite d'imposteurs nos confrères Jiang Tianyong, Tang Jitian, Wang Cheng, Liu Wei, Tang Jingling, Teng Biao, et Zheng Enchong. Accusés d'activités qui « n'ont rien à voir avec le travail d'un avocat...ils ternissent l'image et la réputation de la profession », ces sept avocats se sont vus retirer le droit à leur carte professionnelle par cette association dont le bureau est désigné par le parti communiste.

Rappelons qu'ils figurent parmi les plus courageux défenseurs des droits civiques : le 10 décembre 2007, Teng Biao s'était vu remettre le prix des Droits de l'Homme de la République française par la secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux Droits de l'Homme, Madame Rama Yade. Pourtant aujourd'hui, tout comme Zheng Enchong, il a cessé d'exercer sous la contrainte, tandis que Jiang Tianyong, Tang Jitian et Wang Cheng font partie du groupe des onze militants des droits civiques placés en détention pour « mise en danger de la société par l'usage d'un culte » après s'être rendus à Jiansanjiang (Heilongjiang) le mois dernier pour retrouver des membres de la secte Falungong détenus dans une prison clandestine.

Nos confrères chinois qui bravent le pouvoir en se fondant sur le texte même de la Constitution pour demander - toujours en vain - le respect des droits de l'Homme, exercent leur profession dans des conditions particulièrement éprouvantes. Traités sans respect, un certain nombre d'entre eux ont été au cours des dernières années enlevés ou détenus, privés de licence professionnelle, condamnés à des peines de prison, soumis à des pressions, réprimandés ou punis par les associations officielles d'avocats...

Le 13 juin dernier, l'avocat Pu Zhiqiang, arrêté et placé en détention le mardi 6 mai pour « avoir provoqué des troubles », se voyait ainsi notifier les charges suivantes : « instigation de querelles et création de troubles » et « obtention illégale d'informations personnelles » (infractions respectivement passibles de cinq et trois ans de prison). Il avait été interpellé le 3 mai après une réunion privée d'une dizaine d'intellectuels et activistes autour du thème du massacre de la place Tian'anmen le 4 juin 1989, sujet toujours considéré comme tabou par les autorités.

Son arrestation, alors qu'il est connu pour sa modération, est vue comme un geste d'intimidation adressé aux militants du mouvement démocratique.

Une telle situation est intolérable : ces avocats ne font qu'œuvrer dans le strict cadre de leur exercice professionnel, du respect des droits civiques et du droit fondamental à une justice indépendante.

Une levée immédiate des sanctions arbitraires qui les frappent, tout comme leur remise en liberté pour ceux qui sont emprisonnés, s'impose.

Paris, le 8 juillet 2014